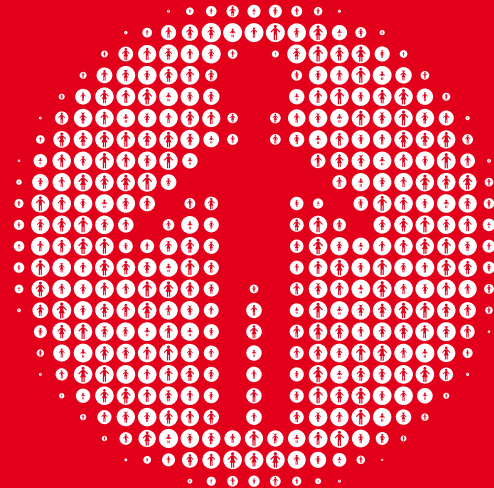


# VACCINATION

## ... LE POINT

# SUR LA ROUGEOLE

DOCUMENT RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ. ÉTAT DES CONNAISSANCES (FÉVRIER 2009)



## ROR ET CALENDRIER VACCINAL EN 2009 <sup>[1][2]</sup>

Pour les mises à jour, cf. site Internet du ministère de la santé [[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)], de l'InVS [[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)] et de l'INPES [[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)].

Pour la vaccination autour de cas, se reporter à la circulaire émise par le ministère de la santé (lettre « R » dans dossiers de A à Z du site [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)).

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	
ÂGE DE LA VACCINATION	VACCIN
À 12 mois	1 <sup>re</sup> dose du vaccin trivalent.
Entre 13 et 24 mois <i>(Peut être rattrapée plus tard)</i>	2 <sup>e</sup> dose du vaccin trivalent <i>(Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses)</i>
Enfants et adolescents de plus de 24 mois, nés depuis 1992 <i>(Rattrapage)</i>	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> dose du vaccin trivalent. Deux doses de vaccin trivalent pour les enfants n'en ayant pas déjà bénéficié. <i>(Respecter un intervalle d'au moins un mois entre les 2 doses).</i>
Personnes nées entre 1980 et 1991 <i>(Rattrapage)</i>	Au moins une dose du vaccin trivalent pour ceux qui n'ont pas été vaccinés contre la rougeole auparavant.
VACCINATION DES GROUPES À RISQUE	
GRUPE À RISQUE	VACCIN
Nourrissons de moins de 12 mois	- <b>entrant en collectivité</b> : 1 <sup>re</sup> dose de vaccin trivalent dès 9 mois. Une 2 <sup>e</sup> dose de vaccin trivalent doit être administrée entre 12 et 15 mois et suffit <sup>[3]</sup> . - <b>se rendant en voyage dans une zone de forte endémicité</b> ou dans les pays n'ayant pas de programme d'élimination de la rougeole <sup>[4]</sup> : une dose de vaccin monovalent peut être administrée entre 6 et 8 mois. <i>(Le sujet recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations du calendrier vaccinal).</i>
Voyageurs non vaccinés et sans antécédent de rougeole.	- <b>nés en 1980 ou après</b> : mise à jour du calendrier vaccinal. - <b>nés avant 1980</b> <sup>[2]</sup> : une dose de vaccin trivalent. Le risque doit être évalué par le médecin vaccinateur en fonction de la durée, des conditions du voyage et du niveau d'endémicité de la rougeole dans le pays.
Professionnels de santé non vaccinés, sans antécédents de rougeole ou dont l'histoire est douteuse et dont la sérologie est négative parmi les suivants: professions de santé en formation, à l'embauche ou en poste, en priorité dans les services accueillant des sujets à risque de rougeole grave.	- <b>nés en 1980 ou après</b> : mise à jour du calendrier vaccinal. - <b>nés avant 1980</b> : une dose de vaccin trivalent.

La vaccination antirougeoleuse est déconseillée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez une femme enceinte ne doit pas conduire à un avis d'interruption médicale de grossesse.

[1] BEH n°29-30 du 5 juillet 2005.

[2] BEH n°16-17 du 20 avril 2009.

[3] La recommandation antérieure était d'administrer un vaccin contre la rougeole monovalent. Si le vaccin monovalent a été utilisé, deux autres injections de vaccin trivalent sont nécessaires afin d'assurer une protection efficace contre les oreillons.

[4] Recommandations sanitaires pour les voyageurs BEH 2009.

## DES FOYERS D'ÉPIDÉMIES EN FRANCE EN 2008

En France, les données épidémiologiques issues de la déclaration obligatoire mettent en évidence une **circulation active du virus** depuis le début de l'année 2008. Cette recrudescence de la rougeole est caractérisée par l'éclosion de plusieurs **foyers épidémiques** (près de 600 cas notifiés en 2008, mais le nombre de cas est estimé à plusieurs milliers).

## UNE COUVERTURE VACCINALE INSUFFISANTE [5]

La persistance de ces foyers est favorisée notamment par **l'insuffisance de la couverture vaccinale** dans certaines communautés scolaires d'enfants et d'adolescents et de leurs fratries (en grande majorité des personnes non vaccinées ou dont la 2<sup>e</sup> dose n'a pas été effectuée). En 2005, la couverture vaccinale nationale moyenne à l'âge de 2 ans est estimée à 87 % pour la première dose avec, en outre, des disparités départementales. Ce niveau de couverture est insuffisant pour éliminer la rougeole en France : on considère que le niveau d'immunité de la population nécessaire pour interrompre la circulation du virus est de 95 %.

## VACCIN : NE PAS OUBLIER LA 2<sup>e</sup> DOSE [6]

Ce niveau d'immunité de la population ne peut être atteint que par une stratégie reposant sur un schéma vaccinal à **deux doses** et une **couverture vaccinale égale ou supérieure à 95 % à l'âge de 2 ans**. Le calendrier vaccinal a été modifié en 2005 pour être adapté aux données épidémiologiques et dans l'objectif d'élimination de la rougeole (cf. recto).

Rappel : le vaccin est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie jusqu'à l'âge de 13 ans.

## DES MESURES PRÉVENTIVES VACCINALES POUR LES PERSONNES EXPOSÉES À UN CAS DE ROUGEOLE [6]

La vaccination ou le rattrapage vaccinal, s'ils sont réalisés dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas de rougeole, peuvent éviter la survenue de la maladie. Lorsque la situation requiert deux doses, l'intervalle entre les doses sera d'un mois au moins.

[5] Données des certificats de santé du vingt-quatrième mois ; source : Drees.

[6] Circulaire D6S/SDSC/2005/303 du 4 juillet 2005.

### Pour plus d'informations

- ▶ **Ministère de la santé** : dossier rougeole, dans dossier A à Z : Plan d'élimination de la rougeole et de la rubéole congénitale en France, rapports, circulaire (mesures de prévention, sujets contacts, vaccination autour d'un cas), avis, sites utiles, etc. [[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)].
- ▶ **InVS** : dossier rougeole, points épidémiologiques et calendrier vaccinal du BEH [[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)].
- ▶ **INPES** : commande et livraison gratuite d'outils [[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)]. Pour les **professionnels de santé** : Guide vaccination, FAQ rougeole, Repères pour votre pratique rougeole. Pour le **grand public** : livrets vaccination, affiches et dépliants ROR, exposition « planète vaccination », etc.